

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 mai 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Est absent : M. Germain Dupuis, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-05-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alexis Morin Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert pour la séance.

02-05-2016

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2014

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu unanimement que le rapport financier 2015 soit accepté tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal.

N.B. : M. Lebel se prononce sur le résultat des États financiers 2015 de la municipalité à la suite des explications fournies :

Au 31 décembre 2015

Un déficit de l'exercice de : 324 \$
Un surplus accumulé de 201 853 \$
Non affecté : 82 967 \$
Affecté : 79 640 \$ qui se définit comme suit : eaux usées : 19 640 \$,
communautaire : 20 000 \$ et citerne : 40 000 \$
Fonds réservé pour le réseau routier : 39 246 \$

Au 31 décembre 2014

Un déficit de l'exercice de : 7 007 \$
Un surplus accumulé de 231 958 \$
Non affecté : 96 072 \$
Affecté : 228 696 \$ qui se définit comme suit : eaux usées : 19 640 \$
communautaire : 20 000 \$, citerne : 40 000 \$, rénovation cadastrale : 17 000 \$
Fonds réservé pour le routier : 35 984 \$

03-05-2016

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 5 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 5 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

04-05-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2016

Il est proposé par Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 19 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le maire a fait un résumé verbal des activités du mois d'avril 2016.

05-05-2016

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 informant la municipalité de la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska recevra un montant de 524 962 \$ réparti sur cinq ans, pour ces infrastructures d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision de faire des travaux de voirie et de pluvial (priorité 4) dans la rue Principale Ouest ;

ATTENDU QU'une programmation de travaux a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

ATTENDU la réception d'une autorisation du Ministre des Transports, M. Robert Poëti, pour la programmation des travaux en voirie, et de celle de la Direction générale des infrastructures pour un montant de 387 263 \$ pour une première tranche de la subvention attribuée ;

ATTENDU QUE les signataires autorisés au dossier pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont : M. Roland Leroux, maire et Mme Nathalie Blais, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour un emprunt temporaire de 320 000 \$ auprès de la Caisse populaire des Champs et des bois et accepte de payer les frais exigés.

06-05-2016

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE LABORATOIRE DE SOLS LORS DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande un prix à M. Landry de LVM Englobe corporation de Rimouski afin d'effectuer le contrôle des matériaux, pour trois à quatre visites par semaine de deux à trois heures par visite.

07-05-2016

SOUMISSION POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées suite à la séance d'avril 2016 à deux Firmes d'ingénieur de la région ;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été déposée dans les délais ;

CONSIDÉRANT QUE la durée estimée des travaux a été réévaluée à la baisse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une demande de soumission de gré à gré à l'Actuel conseil de Pohénégamook.

08-05-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2016-220 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE DANS LE MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska tel que présenté par la MRC de Kamouraska.

09-05-2016

DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX COURS D'EAU EN COMPLÉMENTARITÉ À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT EN ENVIRONNEMENT DÉJÀ DÉSIGNÉ

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne M. Maxime Lévesque-Bérubé, technicien à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eau à la MRC de Kamouraska, comme inspecteur pour l'application de la réglementation relative aux cours d'eau en complémentarité à Mme Hélène Lévesque, inspectrice en bâtiment en environnement pour la municipalité.

10-05-2016

RÈGLEMENT NO 2016-225 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 157 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 157 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. L'article 5 du règlement no. 157 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

11-05-2016

ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QU'une demande a été faite à deux fournisseurs concernant l'épandage de calcium pour environ 18 000 litres :

ATTENDU QUE les résultats excluant les taxes sont :

Les Entreprises Bourget Inc. : 0,37\$/litre

Sebci : 0,3185\$/litre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche du plus bas soumissionnaire donc la compagnie Sebci.

12-05-2016

RÉPARATIONS DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ/ PAVAGE ET RÉPARATIONS FRANCOEUR INC.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise les travaux de rapiècement dans tous les chemins de la municipalité décrits dans la soumission datée du 19 avril 2016 par la

compagnie Pavage réparations Francoeur Inc. au montant de 22 179,83 \$ incluant les taxes.

13-05-2016

COURS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent faire suivre aux nouveaux élus, dans les six premiers mois de leur mandat, le cours obligatoire sur le comportement éthique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QU'un cours sur le comportement éthique est organisé en région par la FQM au montant de 247,20 \$ (taxes incluses) par participant ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement et l'inscription de deux membres du conseil pour un montant total de 494,39 \$. La formation se donnera le 24 septembre 2016 à Saint-Pascal.

14-05-2016

APPUI AU CAMP MUSICAL DE SAINT-ALEXANDRE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie l'organisation du Camp musical de Saint-Alexandre de Kamouraska pour sa demande auprès du ministère de la Culture et des Communications à l'effet d'obtenir une mise à niveau du financement juste et équitable en regard au programme "Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée en Arts".

15-05-2016

DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement de dons ou commandites suivants :

- Relais pour la vie : 50\$
- Fabrique de Sainte-Hélène : 50 \$ pour la fête des jubilés (4 couples font partie des citoyens de Saint-Joseph)
- URLS - 75\$
- AFBS – 65\$
- La Société d'agriculture du comté de Kamouraska : 63,24\$

16-05-2016

RÉPONSE À M. PIERRE L'HEUREUX, INGÉNIEUR/NORDA STELO

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une réponse, par écrit, soit expédiée à M. Pierre l'Heureux, ingénieur, chez Norda Stelo anciennement Roche de Rimouski suite à son courriel du 3 mai 2016 dans le dossier du développement d'égouts du Site 1 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska. La lettre devra inclure les dates et événements qui confiaient le dossier, par résolution, à la Firme Roche de Rimouski suite à la soumission de M, François Lemieux, ingénieur.

17-05-2016

SUIVI DE LA RENCONTRE RELATIVE AU PAIEMENT D'UN SURPLUS POUR L'OCCUPATION DU LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE SAINT-JOSEPH

ATTENDU les résolutions #08-04-2015 et #13-07-21015 transmises les 8 avril et 5 août 2015 à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ;

ATTENDU la rencontre qui s'est tenu le 2 février 2016 à la salle du conseil municipal à 15h30 avec les principaux intervenants au dossier de la Commission scolaire et de la municipalité ;

ATTENDU le suivi fait par M. Roland Leroux, maire, aux membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis-Morin-Turgeon et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska refuse une fois de plus, d'effectuer un paiement supplémentaire pour l'occupation de la bibliothèque à l'intérieur de l'école de Saint-Joseph.

N.B. Mme Nancy St-Pierre se retire de la décision et déclare son intérêt dans cette résolution.

18-05-2016

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des salaires du mois de avril (incluant les DAS de la période) au montant de 10 784,98 \$ plus les frais de 64,11\$ et les comptes à payer totalisant un montant 16 984,94 \$.

19-05-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h17.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2016 à 18h00 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska. Cette séance a été convoquée le jeudi et remise en main propre avec signature.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Sont absents : M. Yves Lapointe, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h04 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

20-05-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et qu'aucun sujet ne peut être ajouté étant donné l'absence d'un membre.

21-05-2016

MANDAT À LA FIRME ACTUEL CONSEIL POUR LA SURVEILLANCE DU CHANTIER DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission par invitation faite à la Firme Actuel Conseil de Pohénégamook en date du 5 mai 2016 au montant de 12 975,00\$ plus les taxes et incluant toutes les dépenses pour un contrat de 3 semaines sur le chantier et 4 semaines au bureau.

Si les travaux se prolongent pour des raisons hors de leur contrôle Actuel Conseil facturera à l'heure selon le taux horaire mentionné. Pour voir le détail des éléments du contrat voir la proposition.

22-05-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 18h10.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale